

ElectronLibre

Rechercher

J'aime

608



iPhone 5 : le smartphone et le magicien disparu

Le 12 septembre 2012,
So_amazing

Audience hybride et coup de poing sur le Net !

Le 11 septembre 2012, Web 1,2,3

Aurélie Filippetti assassine le centre national de la musique

Le 10 septembre 2012, So_cult'

Presse : Juin chagrin pour les grands quotidiens

Le 7 septembre 2012, Old fashion media

WEB 1,2,3 | SO_CULT' | PEER2PEER | OLD FASHION MEDIA | SO_AMAZING | GAMING | LE_FLOUZE | POLITIQUE | MARKETING ROOM

Affaire Azimi : le CNC traîné en justice

Le 10 Juin 2010 dans **So_cult'** par Chloé Luisetti



C'est une première dans l'histoire du Centre National de la Cinématographie (CNC) et la nouvelle, jusqu'ici peu relayée par les médias, fait déjà frémir le cinéma français.

Iradj Azimi, le réalisateur d' "Utopia" et du "Radeau de la Méduse", à la tête de la maison de production Inter Image, avait déposé le 19 novembre 2009 une plainte contre X pour "faux et usage de faux" concernant la procédure d'attribution des avances sur recettes du CNC de 2007, à laquelle le cinéaste avait concouru pour son film "Le courrier du coeur". Le Tribunal de Grande Instance vient de donner suite à la plainte en nommant il y a quelques jours un juge d'instruction afin de mener une enquête sur le CNC et sur les documents matériellement faux établis par l'Institution en lien avec la Commission des avances sur recettes.

Il est des hommes, comme Iradj Azimi, pour qui ne pas exercer son art revient à cesser de respirer. En apnée, Azimi, donc, attend. Il attend la décision de justice sans cesser de se battre pour ses droits, attend patiemment sa revanche sur certains décideurs financiers du cinéma qui lui refusent systématiquement depuis bientôt 10 ans tous les soutiens qu'un auteur en France peut espérer obtenir.

A commencer par l'avance sur recettes qui représente en France 25 millions reversés à une soixantaine de films d'auteurs par an.

"L'avance sur recettes représente peut-être seulement 10 à 15 % du budget d'un film d'auteur, mais c'est aussi le socle du financement", commente Iradj Azimi qui illustre son propos par le cas de Jean Renoir qui lui-même, s'était vu refuser l'avance pour sa dernière oeuvre "C'est la révolution" en 1962, un film qui n'aura donc jamais vu le jour...

Même schéma pour Azimi, auquel les responsables du CNC ont radicalement refusé de soutenir financièrement son film "le courrier du coeur" le 18 janvier 2007. Certes le cinéaste possède des atouts de taille. Des participations financières d'envergure de Canal+, TPS, l'Industrie Technique du Cinéma et le Conseil Régional de Bretagne mais surtout la faculté de prendre cette fois le CNC dans ses propres filets.

Des filets nommés "comités de lectures" qui n'avaient ni existence juridique le 18 janvier 2007, ni même de mandat pour préselectionner des projets et par conséquent aucune légitimité à attribuer quasiment 2

iPhone 5 : le smartphone et le magicien disparu

Audience hybride et coup de poing sur le Net !

Presse : Juin chagrin pour les grands quotidiens

Mission Lescure : bidule Plus

Hadopi braque ses canons sur la rue de Valois

Avec l'affaire "Google Actualité" la presse met la pression sur François Hollande

Hadopi, Mireille Imbert Quareta : "le parquet a diligenté des enquêtes"

Internet, une révolution conservatrice

France Télévisions : Rémy Pflimlin fait le plein de très bonnes idées pour son successeur

Tweet me if you can, J.O. sous surveillance

millions d'euros de fonds publics.

Retour sur les faits et détails d'une affaire qui ne manquera pas d'ébranler le 7 e Art.

"Cette fois, j'ai la preuve concrète et juridique de l'irrégularité de la décision des comités de lecture du CNC, en charge de préselectionner des projets bénéficiaires ", atteste Iradj Azimi armé d'un épais dossier. Les membres des comités de lecture n'étaient pas juridiquement nommés le jour dit."

A juste titre, d'après le site même du CNC, les nominations ne sont intervenues que le 1er Février 2007 (c.f document ci-dessous) et non le 18 janvier 2007.

CNC - composition de la commission

vous êtes ici : accueil > aides et commissions > cinéma > production > avance sur recettes avant réalisation > composition de la commission

avance sur recettes avant réalisation

composition de la commission

Par décision de la Directrice générale du Centre national de la cinématographie en date du 1er février 2007
Avance avant réalisation

Président : Claude DURAND

1er collège

Vice-présidente : Marie MASMONTIEL

Luana AZABAL
Dominique BESNEHARD
Emmanuel BURDEAU
Françoise GAZIO
Boutem GUERDJOU
Bruno NUYTTEN
Marcia ROMANO

2ème collège

Vice-présidente : Michèle RAY-GAVRAS

Rachid BOUCHAREB
Guy BRAUCOURT
Marc CHOLODOENKO
Pascal FERRAN
Serge LALOU
Linh-Dan PHAM
Manuel PRADAL

Suppléants

Laurent CHAMPOUSSIN
Mickel CREPU
Phuoc ENGLER
Laurence FERREIRA-ERBOSA
Grégory GAJOS
Alain GOMIS
Christian JEUNE
Pascal LEGITIMUS
Philippe LIEGEOIS
Maurice POUPLAUD
Marjane SATRAPI
Claire SIMON

retour

Dès le lendemain, Azimi alerte Rafaele Garcia, chef de service des Aides Sélectives pour signaler l'illégalité des décisions prises la veille. Il reçoit alors le coup de fil de Francois Hurard, le Directeur du Cinéma, lui proposant de le rencontrer en vue de soutenir ses démarches dans le financement de "Courrier du coeur". Le premier effet de surprise fait vite place à la consternation pour Iradj. En effet, à l'issue de cette rencontre le 6 Février 2007, le directeur du CNC admet que les membres des comités de lecture du 18 Janvier dernier n'étaient

pas juridiquement nommés. Il proposera au cinéaste de simplement "tourner la page et un replâtrage", rapporte Azimi.

lever le voile

Deux ans se sont écoulés et la plainte contre X pour "faux et usage de faux" déposée le 19 novembre 2009 a aujourd'hui de quoi inquiéter Veronique Cayla, présidente du CNC qui qualifiait sereinement en Janvier dernier dans une interview au Parisien les démarches d'Azimi "sans suite".

Aujourd'hui tout bascule en faveur du cinéaste : le juge d'instruction vient d'être officiellement nommé. Toutes les investigations juridiques sont désormais lancées et vont pouvoir lever le voile sur les contradictions relatives aux décisions des comités de lecture remontant à Janvier 2007.

Pour la petite histoire, François Hurard a été nommé depuis "conseiller au Cinéma du ministère de la culture" par Frédéric Mitterrand. Le neveu du président a dirigé les avances sur recettes de 2001 à 2003, commission faisant partie des Aides Sélectives placées sous la responsabilité directe de François Hurard...

fonctionnement clanique

Souvent dénoncé pour son mode de fonctionnement clanique, le CNC, au mépris de toute légitimité, aurait donc mis en place deux comités de lecture avant la nomination officielle de ses membres.

Hormis "une interdiction de travail infligée impunément et de manière sournoise à mon encontre", peste le réalisateur, le CNC ferme aussi les yeux sur l'attribution de pas moins de 2 millions d'euros de fonds public."

Chaque année, trois producteurs raflent le tiers des avances sur recettes : Gemini Films de Paolo Branco, Agat Films, de Robert Guédiguian, et les Films d'Ici. Or, ironie du sort, en Janvier 2007, parmi les heureux bénéficiaires des avances sur recettes, figure Mr Robert Guédiguian pour "Lady Jane", préselectionné par des comités de lecture dont l'un des membres n'était autre que Serge Lalou, le responsable des Films d'Ici !

Blocus et talent

Au fil de sa carrière, le cinéaste écope de tant d'écueils et mauvaise fortune pour sortir ses films qu'ils lui valent souvent d'être décrit par la presse "d'auteur maudit" ou "d'homme blessé". Mon talent a été reconnu comme on peut faire l' "éloge funèbre puisque les dirigeants de la CNC d'hier comme aujourd'hui ne cessent de répéter qu'ils admirent mes films, ce qui est contredit par leur volonté d'exclusion", déplore Azimi.

Pourtant son talent, personne n'en doute.

Aujourd'hui méconnu du grand public, ses oeuvres ont été à maintes reprises présentés lors de festivals internationaux.

Reconnu de ses pairs, comme Robert Bresson qui jamais ne commentait les films des plus grands, s'était prononcé sur la sortie de Les jours Gris en 1974, "touché par ce grand film". Admiré aussi, d'un certain André Delvaux qui, dans le Pariscope, s'enthousiasmait de sentir renaître "l'envie à nouveau de faire un film" à la sortie d'Utopia en 1979 dont on pouvait lire dans Le Figaro un billet élogieux signé Eugène Ionesco.

Mais le blocus est bel et bien là et Azimi souvent révolté par l'incongruité de cette censure. "Depuis que Daniel Goudineau, ex responsable du CNC, est à la tête de France 3 Cinéma, la chaîne me refuse

catégoriquement de co-produire mes films ou même d'entrer en contact avec moi'. Le mystère du boycott des films d'Azimi reste entier et encore très opaque.

"J'aurais même préféré une abominable commission du sénateur Mac Carthy. mise sur pieds pour bannir des cinéastes progressistes, mais au moins, sa position était claire ! Alors que la sournoise exclusion du CNC à mon encontre n'est ni claire, ni avouée, ni expliquée".

Il balaise de son vocabulaire le terme "*ostracisme*" employé par certains en 1997 pour accuser le monde du cinéma d'exclure un de ses légitimes, refusant les lieux communs qui stigmatiseraient son parti-pris.

Pour sortir son film "*Le radeau de la Méduse*" en 1998 au terme de 11 ans de blocus, Azimi s'était rendu au Ministère de la Culture entouré de toute son équipe de tournage (dont Jean Yanne, Rufus) et Marcel Marceau. En vain, il avait attendu un interlocuteur, et, dans un geste désespéré s'était ouvert les veines dans le hall de la rue de Valois.

Pour l'heure, la procédure judiciaire suit son cours et Azimi attend. Serein cette fois à l'annonce de l'investigation prochainement mise en oeuvre dans les bureaux du CNC. Impatient d'éclaircir la prétendue malédiction qui s'est abattue toutes ces années sur sa filmographie.

Si ce n'est le dénouement de cette affaire, les réactions ne sauraient tarder du côté du Centre National de la Cinématographie, qui pour la première fois de son histoire, devra répondre de l'attribution de fonds publics par un comité de lecture illégitime... et craindre une mise en examen pour les responsables en cause.

Photo : Guillaume Luisetti (Mention obligatoire).

Partager cette information

Tweet

L'actualité d'ElectronLibre sur Twitter

Suivre

5

La page Facebook d'ElectronLibre

J'aime

608

Publications récentes dans "So_cult"

- 10.09.2012 [Aurélié Filippetti assassine le centre national de la musique](#)
- 26.07.2012 [Numérique : l'Urgence de champions européens](#)
- 20.07.2012 [Exclusif : Deezer sauve in extremis ses accords de bundle avec Orange](#)
- 19.07.2012 [Pour une politique d'incitation fiscale au service de la musique](#)
- 13.07.2012 [Un bon millésime pour le cinéma...mais pas pour la vidéo](#)

» Tous les articles dans So_cult'

10 Commentaires

AB le 10 juin 2010

On nous a toujours fait savoir que les corporations avaient été dissoutes depuis la Révolution. Il n'en est rien de nos jours. Les petits arrangements entre amis vont bons trains pour conserver les privilèges, surtout face à des individus isolés.

En espérant que cet acte isolé face grand bruit, car d'une part, ces basses pratiques de copinages vont à l'encontre du principe Républicain : "Liberté, EGALITE, Fraternité" et d'autre part, en l'espèce, elles ont contribué partiellement à gâcher un talent du 7ème art.

L'avenir nous dira si dans l'affaire M. AZIMI C/ CNC, l'impartialité et l'indépendance triompheront où si bien au contraire elles seront bafouées. Laissons faire la justice et ayons confiance en elle.

AB

PS : Merci à la journaliste d'avoir contribué à la médiatisation de ces pratiques qui ne demandent qu'à rester dans l'ombre.

SIGNALER UN ABUS

Eugène Axe le 10 juin 2010

Avez-vous questionné les personnes que vous mettez en cause ? Quelles sont leurs réponses concernant les faits que vous dénoncez ? L'histoire est intéressante mais comme seul le point de vue du plaignant est rapporté cela devient très partisan et laisse planer un doute sur la justesse des faits.

SIGNALER UN ABUS

Alçak le 10 juin 2010

Le commentaire de monsieur Axe est intéressant. En effet, si la justice accepte la plainte et délègue un juge d'instruction c'est évidemment sans aucune preuve concrète. Nous pouvons donc présupposer que les accusations de monsieur Azimi sont totalement arbitraires et que l'influence des personnes incriminées fera rapidement étouffer ce scandale.

SIGNALER UN ABUS

Eugène Axe le 10 juin 2010

Alors que l'enquête commence tout juste et qu'aucune mise en examen n'a été prononcée, vous

semblez acquises la culpabilité des personnes mises en cause dans l'article ci-dessus ! Si la justice enquête c'est, sans doute, pour rassembler les preuves concrètes dont elle ne dispose pas.

J'estime honnête de faire connaître l'avis des deux parties dans une affaire judiciaire que l'on relate. Il est bien difficile de se faire un avis avec l'opinion exclusive du plaignant. Si Iradj Azimi médiatise son combat judiciaire, il me paraît juste que les personnes qui sont attaquées dans l'article puisse également faire connaître leur avis.

[SIGNALER UN ABUS](#)

v7v9 le 19 juin 2010

Monsieur Axe a raison, Il faut laisser l'opportunité à chacun de s'exprimer, même si pour certains les faits semblent compromettants. Il n'y a rien de pire que d'être condamné au silence, et cela est vrai pour chacune des parties.

[SIGNALER UN ABUS](#)

Un professionnel le 24 août 2010

L'égalité des chances n'est jamais acquises quand ceux qui vous jugent sont aussi parties prenantes. Les nombreuses commissions du cinéma, au CNC ou en région, chargées de sélectionner les films sont composées de "professionnels de la profession", de producteurs et de candidats aux fonds de soutien qui sont souvent les mêmes. Il ne peut y avoir d'égalité des chances dans ce contexte. Honte à ceux qui acceptent de faire parti de ces commissions tout en bénéficiant d'argent public, moralement c'est indéfendable. Ces messieurs les censeurs patentés sont plus que les autres responsables de l'atonie de notre cinéma. Adieu l'exception culturelle française, vivent les chefs d'entreprises courtisans ! Bravo à M. Iradj Azimi pour son courage, continuez à vous battre, ne baissez pas la tête devant ces bouffons, bottez donc leur les fesses c'est tout ce qu'ils méritent.

[SIGNALER UN ABUS](#)

petite souris le 19 septembre 2010

Tout récemment le 8 juillet 2010 la commission d'avance sur recette a attribué l'aide à un de ses membres (sur 7) abdallah taia un écrivain marocain qui a pour fond de commerce de raconter son homosexualité de livres en livre en se plaignant de son sort au maroc... Mais bon comme il vit en France... Ceci dit il n'a rien à voir avec le cinéma à part cette confession "j'y vais depuis que je suis tout petit". Rien d'autre, pas d'expérience dans le cinéma, rien. C'était déjà un peu juste pour être membre de la commission mais bon, pourquoi pas... Et miracle, d'un coup il obtient la fameuse avance sur recette... Scandaleusement incroyable, non ?

[SIGNALER UN ABUS](#)

Saloua le 7 décembre 2010

J'ai connu Azimi Iradj sur Paris quelques mois avant la sortie du film "le radeau de la méduse". Nous nous sommes liés d'amitié un été durant lequel il m'a invité à voir son film en avant première. Puis je suis retournée à ma vie sur Clermont-Ferrand. Quelques mois plus tard, j'envoyais une lettre pour prendre de ses nouvelles : la seule réponse que je reçus alors était un article de journal parlant de son suicide au ministère de la culture, suite à son désespoir de se voir opposer tant de barrages à la sortie de son film... J'ai pleuré sa mort injuste, et j'apprend aujourd'hui qu'il est vivant... J'aimerais le contacter, alors si qqn a ses coordonnées (email, tél...). Merci d'avance

[SIGNALER UN ABUS](#)

le 19 février 2011

Mille pensées pour Mr AZIMI, je l'aie moi aussi rencontré, lors du tournage, du radeau de la méduse ; un grand professionnel, plein de talent. C'était vraiment génial.. Il donne tout. Bonne chance, Mr azimi, je connais aujourd'hui, la raison de vos déboires, c'est injuste. Une bourgeoise, figurante, dans votre film, nous nous sommes revus sur Paris, vous m'avez offert la cassette. J'aimerais, si possible, avoir vos coordonnées. chantal le 18/02/2011.

[SIGNALER UN ABUS](#)

PV le 29 juillet 2011

Merci pour ces renseignements à propos de Mr. Azimi. J'étais en train de chercher des informations sur un film que j'avais vu il y a plus de 25 ans à la Cinémathèque Portugaise, « Les îles », et que j'ai toujours tenu comme très spécial. Je ne me souvenais pas de l'auteur, malheureusement, et j'ai cherché à partir du nom de Maximilian Shell (l'acteur protagoniste). J'ai été très surprise qu'il n'y a pas presque rien dans Internet à propos de Azimi ou son film ! Maintenant se sais pourquoi et aussi pourquoi il y a si peu de films de cet auteur. Quelle dommage !!! Je suis solidaire avec ce que "AB le 10 juin 2010" dit dans son commentaire. Moi aussi, je trouve que Azimi est un talent du 7ème art et j'aimerais avoir la chance de voir et revoir ses films, et aussi d'attendre des nouveaux nés. Que la justice soit juste (je ne veux pas juger). Mais, se ça ne sert à rien, je me pose la question : ou sont les producteurs visionnaires ? Allez y, donnez lui une chance ! Donnez nous une chance !

[SIGNALER UN ABUS](#)

Ajouter un commentaire

modération à priori

modération a priori.

Ce forum est modéré à priori : votre contribution n'apparaîtra qu'après avoir été validée par un administrateur du site.

Un message, un commentaire ?

Titre :

Affaire Azimi : le CNC entraîné en justice

Texte de votre message :

(Pour créer des paragraphes, laissez simplement des lignes vides.)

Qui êtes-vous ? (optionnel)

Votre nom (ou pseudonyme) :

Votre adresse email :